



L'an deux mille vingt-quatre, le 19 JUIN à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : MAHAMDI Maryline.

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Etude d'un devis pour mission de maîtrise d'œuvre des travaux « toiture de l'église »
- Etude d'un devis pour la création de rampes d'accès au bâtiment des Services Techniques
Ajout accepté à l'unanimité

Le compte rendu de la séance du 24 mai est approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Règlements / encaissement effectués depuis le 24/05/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Services techniques – fournitures	FASSET MATERIAUX	722.59 €
Achat tondeuse	RACINE SA	2049.00 €
Curage fossé Chemin d'Ougney	THIOU SERVICES EURL	837.00 €

Devis signés depuis le 24/05/2024 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Fourn aménagement services techniques	GEDIMAT	1109.87 €

Ventes de bois fin mai 2024

- ✓ Ent. CALVI ...23.264 € hors taxes (en 4 échéances échelonnées entre le 17/06/24 et le 31/01/2025)

INFORMATIONS

SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE : La subvention **est officiellement acceptée**.
Montant de la DETR accordée : 38.648 € (20 % du montant HT des travaux).

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

M. Stéphane ECARNOT, Maire, a ouvert la séance et a dénombré 9 conseillers présents, constatant que la condition de quorum posée à l'article I.2121-17 du CGCT était remplie.

M. Christian CRETIN a été désigné secrétaire.

Le bureau a désigné Mme Corinne CHERREY et M. Jean-Luc GELEY comme assesseurs.

Il a été procédé à l'élection du 2ème adjoint :

1^{er} tour de scrutin

• Nombre de bulletins	9
• Bulletins nuls	0
• Bulletins blancs	5
• Suffrages exprimés	4
• Majorité absolue	3

A obtenu :

M. Paul DEPRAZ 4 voix

Mr Paul DEPRAZ a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Travaux de voirie – attribution et signature du marché.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-3 du Code de la commande publique a été lancée pour la réalisation de travaux de voirie (entretien et réseaux neufs) pour la période 2024-2026.

Le marché a été passé sous la forme d'une procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3 et R. 2124-3 du Code de la commande publique. Il s'exécutera par la voie de bons de commande dans les conditions prévues aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé avec une date limite de remise des offres fixée au 03/06/2024. 6 entreprises ont répondu dans les délais et leurs offres ont été analysées et classées.

De cette analyse, il ressort que l'entreprise ROGER MARTIN a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 122.707 € pour les travaux de réfection de la Route de Malans.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'attribuer le marché relatif aux travaux d'entretien et aux travaux neufs de voirie pour la période 2024-2026 à l'entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'entreprise ROGER MARTIN
 - De l'autoriser à signer le marché correspondant et de procéder à sa notification,
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **à l'unanimité** – approuve la proposition du Maire et le charge la signature de tous les documents afférents à ce marché.

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place – attribution et signature du marché.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de marché à procédure adaptée en application des Articles L 2123-1 et R2123-1-2° du Code de la Commande Publique a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Place

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé avec une date limite de remise des offres fixée au 03/06/2024. 2 bureaux d'étude ont répondu dans les délais et leurs offres ont été analysées et classées.

De cette analyse, il ressort que le Cabinet VERDI a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec un montant de 15.180 €.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- D'attribuer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la Place au bureau d'étude proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, soit VERDI INGENIERIE BOURGOGNE
- De l'autoriser à signer le marché correspondant et de procéder à sa notification,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **à l'unanimité** – approuve la proposition du Maire et le charge la signature de tous les documents afférents à ce marché.

Chantier de rénovation de la toiture de l'église – attribution de la mission de Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de l'église et de la cure, il a fait établir par M. Jhemel ZIOUA, architecte DPLG, un devis pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet.

Le devis proposé par M. ZIOUA s'élève à 30.320 euros HT réparti comme suit :

- ✓ Rémunération de l'architecte : 26.440 € HT
- ✓ Intervention d'un bureau d'étude Structures : 3.880 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **A L'UNANIMITE** – décide d'accepter l'offre faite par M. Jhemel ZIOUA, architecte, et charge le Maire de la signature de ce devis pour acceptation.

Bâtiment des services techniques – création des accès

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des services techniques, il a fait établir par l'Entreprise JANSON TP, un devis chiffrant la création de 3 rampes accès aux différentes issues du bâtiment.

Le devis proposé par M. JANSON s'élève à 3.126,50 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – **A L'UNANIMITE** – décide d'accepter le devis de l'Entreprise JANSON TP pour un montant de 3.126,50 euros HT et charge le Maire de la signature de ce devis pour acceptation.

PROJET CHAMP PHOTOVOLTAIQUE

M. le Maire donne diverses informations sur l'avancée du dossier et présente le compte-rendu du Comité de Pilotage (COFIL) du 28 mai 2024 au cours duquel les projets de statuts et du pacte de la société à créer ont été affinés.

Il est proposé au conseil municipal que cette société soit dénommée « THERVAY ENERGIE VERTE ». Le conseil municipal donne son accord.

TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE DU 30 JUIN ET 07 JUILLET 2024 :

il est établi en fonction des disponibilités de chacun.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc GELEY (se faisant le relais de plusieurs particuliers) demande que soit étudiée la possibilité d'installer une caisse à déchets verts.

Le SICTOM sera contacté pour connaître les conditions de mise en place de ce matériel.

Prochaine réunion : vendredi 13 septembre 2024.

Séance levée à 21 h 10.